

## Conseil Municipal du 20 septembre 2013

### La séance est ouverte à 20 h 00

**Présents** : BIANCONE Gilles, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, GUELAUD Claude, LAGOUTTE Jean-Marie, LALLE Stéphane, LANOIR Frédéric, MICHELIN Jean-Marie, RAYMOND Patrice, TATIGNY Pascal.

**Absents excusés** : AGNOLI Philippe (pouvoir à *Patrice RAYMOND*)

**Secrétaire de séance** : Pascal TATIGNY

1. Délibération membres association foncière intercommunale.

Le conseil municipal désigne les propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'association foncière intercommunale d'aménagement foncier agricole et forestier :

JURET Jean-Marc – ROUGET Didier – TATIGNY Pascal

2. Taux taxe aménagement.

Le conseil municipal maintient le taux à 5%.

3. Présentation du mode de scrutin pour les élections municipales.

Patrice RAYMOND a présenté la loi du 17 Mai 2013 :

Les électeurs de Chaignay (communes de plus de 500 et moins de 1000 habitants) éliront 15 conseillers municipaux.

Les candidatures devront obligatoirement être déposées en Préfecture avant le 06/03/2014 à 18h.

4. Point sur l'opération Eco Villages Avenir

La DRAC apportera son soutien financier à hauteur de 30 % du montant du devis concernant la bibliothèque.

Le taux de subvention du projet global (bibliothèque + rénovation presbytère) pourrait atteindre 80%.

L'avant-projet sommaire sera transmis à la mairie le 13 octobre 2013.

Après modification si nécessaire, l'avant-projet définitif sera déposé le 30 octobre 2013.

Une réunion de la commission bâtiment aura lieu le 2 octobre à 14h à la mairie.

Séance levée à 21h30.